

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30/01/2026**

Présents : Marie-Françoise HENNEAUX - Michelle CUGNY – Sandrine THIBAUT  
– Martine BOUTRELLE – Pascal DAMERON –

Absents : Daniel MENEUVRIER (a donné procuration à Pascal DAMERON)  
Stéphane CHARBONNOT – Arnaud COURTOIS – Michel NEEFS

Secrétaire de séance : Martine BOUTRELLE

1/ **Approbation** du Conseil Municipal du 19 septembre 2025 : vote unanimité

2/ **Mutuelle** : Délibération pour la prise en charge de la mutuelle des agents : la participation des collectivités sur les assurances complémentaires des agents est obligatoire. Nous proposons 5€ mensuels pour Patricia CHATELAINE qui a un contrat de 10 heures hebdomadaires.

vote unanimité

3/ **Délibération adressage** : nouvelles numérotations

L'adressage (dénomination et numérotation des voies et locaux en application de l'art. L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales) vise à faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses pour les services d'urgence, police, gendarmerie etc., grâce à la localisation à partir d'une adresse précise.

La mission a été confiée à la Poste et 5 nouvelles numérotations manquantes sont proposées :

Eglise (1 place de l'église) – Cimetière (1 route de Champallement) – 9 Domaine des Bordes – 13 route de Guipy aux Bordes – 5bis route du Tacot.

vote unanimité

4/ **Point financier** : CA au 31/12/2025

Fonctionnement :

Dépenses : 189 040.21€ prévus / 129 140.24€ réalisés

Recettes : 189 040.21€ prévus / 192 198.92€ réalisés

Ce qui devrait dégager un excédent de plus de 63 000€

Investissements :

Dépenses : 322 536.79€ prévus / 322 536.79€ réalisés

Recettes : 322 536.79€ prévus / 267 135.53€ réalisés

Nous n'avons pas encore perçu le solde de la DETR soit 46 256.70€ et les dons de la Fondation du Patrimoine 10 000€ et la subvention de la Région entre 5 000 et 10 000€, soit un total entre 61 256€ et 66 256€.

#### **5/ Organisation de la tenue du bureau de vote des élections municipales**

Tableau proposé aux membres du Conseil

Les inscriptions sur les listes électorales se font jusqu'au 6 février (4 février par voie électronique).

Il est rappelé qu'une liste de candidature doit être complète entre 9 et 13 noms et qu'il ne doit pas y avoir de rature ce qui engendrerait le bulletin nul.

La campagne électorale se déroule du 2 au 13 mars minuit.

#### **5/ Questions diverses : Néant**

Lever de séance 19h15.